



Le Président - Directeur Général

Monsieur Pierre Moscovici
Premier président de la Cour des Comptes
13, rue Cambon
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 13 novembre 2025

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention du rapport de la Cour des comptes sur la maintenance du parc électronucléaire français dont le contenu constitue un encouragement à poursuivre nos actions en faveur d'un parc nucléaire à un haut niveau de sûreté et de performance. Il s'agit là d'une mission essentielle au service du pays pour répondre à la demande d'électricité décarbonée de nos concitoyens et de nos entreprises en toutes circonstances.

Dans un contexte où les objectifs assignés au nucléaire civil ont fortement évolué par rapport à la période du précédent contrôle sur le même thème, réalisé en 2015, ce rapport revêt une importance particulière. En effet, dans la continuité du discours de Belfort du président de la République du 10 février 2022, la filière nucléaire continue à se mobiliser pour la poursuite d'exploitation des réacteurs existants. Face aux défis majeurs posés par les enjeux de souveraineté et par le dérèglement climatique, l'opinion publique mesure l'intérêt que présente un système électrique adossé à des moyens de production d'origine nucléaire robustes et décarbonés et porte plus largement un regard positif sur cette industrie.

Le rapport de la Cour met en exergue la capacité dont EDF a fait preuve pour surmonter la crise sanitaire du Covid-19 et la corrosion sous contrainte grâce à une réaction rapide, adaptée, proportionnée aux enjeux de sécurité d'approvisionnement et de sûreté. Ces deux crises majeures, par leur dimensionnement et par leur caractère inédit, ont éprouvé la robustesse et la résilience du parc nucléaire. La mobilisation de l'ensemble des acteurs a cependant permis d'assurer durant chaque hiver l'équilibre du système électrique sans rupture d'approvisionnement. Les liens de confiance établis avec l'ASNR, dans le strict respect de ses prérogatives, ont été précieux dans ces circonstances. Le concours des partenaires industriels d'EDF a également été déterminant.

Le niveau de performance retrouvé du parc nucléaire est aussi, comme mentionné dans le rapport, le fruit du déploiement du programme Start 2025 de la Direction du Parc Nucléaire visant à améliorer la performance opérationnelle sur les arrêts de tranche et donc à relever les capacités de production du parc. En ligne avec la troisième recommandation de la Cour, l'objectif d'EDF est bien de poursuivre le déploiement de ce programme au-delà de 2025.

1/2

Le programme du Grand Carénage a en outre répondu aux objectifs de modernisation du parc et de renforcement de sa sûreté : 24 réacteurs sur les 32 du palier 900 MW ont réussi leur quatrième examen décennal en vue de leur exploitation au-delà de 40 ans ; ce quatrième examen est amorcé également pour les réacteurs du palier 1300 MW avec l'avis générique de l'ASNR publié à la fin du premier semestre 2025 et le début de la quatrième visite décennale de Paluel 1 en janvier 2026.

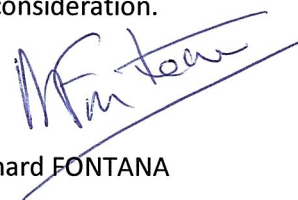
La réussite industrielle du programme du Grand Carénage nous a permis d'ouvrir une nouvelle étape et d'envisager la poursuite de l'exploitation du parc au-delà de 60 ans. D'autres pays le font d'ores et déjà, tout particulièrement les Etats-Unis, dont les réacteurs sont dans leur design comparables à ceux de la France. EDF a initié des études approfondies à cet effet, en collaboration avec le CEA et sous le contrôle de l'ASNR. Il s'agit d'une opportunité majeure pour notre pays par rapport à ses objectifs de décarbonation et de compétitivité de son économie. L'état du parc, la compétence de l'ingénierie d'EDF et le savoir-faire de ses partenaires industriels rendent possible cette démarche et permettent d'être confiant sur sa réussite.

Cette revue des capacités et de la performance du parc nucléaire ne serait pas complète si je ne mentionnais pas notre préoccupation grandissante s'agissant des impacts d'un recours accru à la modulation de la production du parc en exploitation pour assurer l'équilibre offre/demande du système électrique. L'électricité ne se stockant pas, la production doit en permanence être égale à la consommation afin d'assurer l'équilibre et le bon fonctionnement du réseau électrique. Le terme générique de modulation désigne tout fonctionnement d'un réacteur à une puissance inférieure à sa puissance maximale disponible voire son arrêt (en dehors des arrêts pour rechargement du combustible, maintenance, fortuit ou encore des limitations liées aux contraintes environnementales ou réglementaires). Le parc nucléaire a toujours modulé pour assurer l'équilibre du système électrique, historiquement en réduisant sa puissance la nuit ou pendant les week-ends.

Mais l'année 2024 a toutefois marqué un tournant pour le système électrique français avec un effet significatif sur la modulation du parc nucléaire et ce pour deux raisons : la consommation électrique est restée 6 à 8 % en deçà de son niveau moyen sur la période 2017-2019, et la production renouvelable, soutenue par les politiques publiques, a continué de se développer à un rythme soutenu en France (avec une production totale supplémentaire de près de 26 TWh sur la période 2019/2024) comme dans le reste de l'Europe, et particulièrement dans les pays voisins.

Cette situation de forte modulation soulève des questions sur le plan technologique, aussi bien en termes d'impact sur le fonctionnement des réacteurs qu'en matière de résilience du système électrique. Une étude sera présentée dans les prochaines semaines aux pouvoirs publics afin de partager la mesure de l'ensemble des impacts de cette modulation sur les plans techniques, organisationnels et économiques ; elle comprendra également des propositions pour garder au parc nucléaire sa fonction de producteur en base du système électrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Fontana', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard FONTANA